

Arrêté nommant les membres de la commission d'examen du notariat

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 15 de la loi sur le notariat (LN), du 26 août 1996 ;
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,
de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s membres de la commission d'examen du notariat pour la période de législature 2021 à 2025 :

Me Danièle Hausser Zilla, notaire à Neuchâtel, présidente

Me Patrick Frunz, notaire à La Chaux-de-Fonds

Me Stefan Choffat, notaire à La Chaux-de-Fonds

M. Amédéo Wermelinger, professeur à l'Université de Neuchâtel

M. Olivier Hari, professeur à l'Université de Neuchâtel

Suppléant-e-s

Me Francois-Vincent Pradervand, notaire à Cressier

M. Vincent Rivier, chef d'office du registre du commerce à Neuchâtel

Me Guillaume Wildhaber, notaire à Neuchâtel

Me Vanessa Chieppa, notaire au Locle

M. Thierry Obrist, professeur à l'Université de Neuchâtel

Mme Valérie Defago Gaudin, professeure à l'Université de Neuchâtel.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 16 juin 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND